



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 18 décembre 2017 à 17 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### **SONT PRÉSENTS :**

MM. les conseillers	Philippe Gasse Benoit Voyer Yvan Barrette Pierre Cloutier Fernand Lirette
---------------------	---

### **EST ABSENT :**

M. le conseiller	Etienne Beaumont
------------------	------------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

### **Ordre du jour**

#### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Demande d'implantation d'un bureau d'Aide juridique sur le territoire de la ville de Saint-Raymond
- 1.2 Désignation d'un célébrant pour les mariages ou unions civiles
- 1.3 Vente par soumission publique d'équipements du Service des loisirs

#### **2. Trésorerie**

- 2.1 Octroi d'un mandat en vue de la réalisation de la phase 2 du diagnostic organisationnel

#### **3. Sécurité publique**

- 3.1 Aucun

#### **4. Transport routier et hygiène du milieu**

- 4.1 Aucun

#### **5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Versement d'une contribution supplémentaire à la Corporation de développement de Saint-Raymond (CDSR)

#### **6. Loisirs et culture**

- 6.1 Aucun

#### **7. Période de questions**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

- 8. Petites annonces**
- 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

#### 17-12-455 DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN BUREAU D'AIDE JURIDIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND

**Attendu** que l'Aide juridique permet aux personnes financièrement admissibles de bénéficier, dans la mesure prévue par la loi et les règlements, de services juridiques;

**Attendu** que ceux qui souhaitent recevoir les services de l'Aide juridique doivent adresser une demande au bureau d'Aide juridique le plus près de leur résidence;

**Attendu** qu'aucun service d'Aide juridique n'est offert dans la MRC de Portneuf;

**Attendu** que la ville de Saint-Raymond est la plus peuplée des villes de la Capitale-Nationale (à l'extérieur de l'agglomération de Québec) avec ses 10 220 habitants;

**Attendu** le contexte socio-économique de la Ville de Saint-Raymond et des villes avoisinantes, et les nombreuses personnes qui répondent aux exigences pour bénéficier de ce service;

**Attendu** les services d'aide à l'homologation (SAH) et le service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA) maintenant offerts à l'ensemble de la population sans égard à leur revenu;

**Attendu** le principe d'accessibilité à la justice;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal demande à la Commission des services juridiques qu'un bureau d'Aide juridique soit implanté sur le territoire de la ville de Saint-Raymond.

**QU'**un local aménagé pour rencontrer la clientèle de Portneuf soit prêté gracieusement pour une période de six mois pour permettre d'évaluer les besoins.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### 17-12-456 DÉSIGNATION D'UN CÉLÉBRANT POUR LES MARIAGES OU UNIONS CIVILES

**Attendu** que M. le conseiller Philippe Gasse souhaite agir à titre de célébrant pour les mariages ou unions civiles;

**Attendu** que le conseil municipal est favorable à cette nomination;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** M. le conseiller Philippe Gasse soit désigné à titre de célébrant pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur le territoire de la ville de Saint-Raymond.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 17-12-457 VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE D'ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DES LOISIRS

**Attendu** l'avis public paru dans le journal Le Martinet du 28 novembre 2017 annonçant la vente par soumission publique d'équipements du Service des loisirs;

**Attendu** les soumissions déposées et ouvertes publiquement le jeudi 14 décembre 2017;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** les équipements du Service des loisirs suivants soient vendus :

- La remontée mécanique style fil à neige à M. Christian Giguère, et ce, au prix de 500 \$ plus les taxes applicables.
- Les deux modules de parc à neige à M. Christian Giguère pour un montant de 100 \$ plus les taxes applicables.
- Un lot de 10 baies vitrées à M. Frédéric Canuel au prix de 50 \$ plus les taxes applicables.

Ces articles sont vendus sans aucune garantie.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### TRÉSORERIE

#### 17-12-458 OCTROI D'UN MANDAT EN VUE DE LA RÉALISATION DE LA PHASE 2 DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

**Attendu** que la Ville de Saint-Raymond a procédé à un diagnostic organisationnel de son administration en 2013;

**Attendu** les recommandations formulées et mises en place à la suite du dépôt du rapport;

**Attendu** qu'il est maintenant nécessaire d'entreprendre la phase 2 du projet en mettant l'accent sur les services de la trésorerie et des travaux publics et de procéder à une planification de la main-d'œuvre;

**Attendu** que la Ville de Saint-Raymond est membre du Carrefour du capital humain et de l'UMQ;

**Attendu** l'offre de service déposée par M. Yves Therrien, conseiller en relations de travail et ressources humaines;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal octroie au Carrefour du capital humain le mandat en vue de la réalisation de la deuxième phase du diagnostic organisationnel.

Les honoraires professionnels pour ce mandat s'élèvent à la somme de 9 750 \$ plus les taxes applicables auxquels s'ajoutent les frais de déplacement, les frais afférents ainsi que des frais d'administration de 4 % du montant total avant les taxes.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année 2018.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 17-12-459 VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-RAYMOND (CDSR)

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :**

**QU'**une contribution supplémentaire de 23 100 \$ soit versée à la Corporation de développement de Saint-Raymond inc. (CDSR) pour l'année 2017.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette contribution soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### SUJET 7.

#### Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

### SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 17 h 24.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire

& & & & & & & & & & & &